

Liberté Égalité Fraternité

## LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays



# Pologne

2023

#### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	POLOGNE	FRANCE
Superficie	km² - 2021 <sup>(1)</sup>	312710	551 695 <sup>(2)</sup>
Population Mhab - 6	evolution 2021/2022 <sup>(1)</sup>	<b>37,6</b> -0,5%	<b>67,7</b> +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2021 <sup>(3)</sup>	<b>0,876</b> 34° rang mondial	<b>0,903</b> 28° rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md€ - 2022 <sup>(4)</sup>	655	2 639
Taux de croissance du PIB	% - 2021/2022 <sup>(4)</sup>	+ 5,3	+ 2,5
PIB / habitant	€ - 2022(4)	17300	38 550
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2022 <sup>(1)</sup>	2,1	1,8
Surface agricole utilisée (SAU) <sup>(5)</sup>	Mha - 2021 <sup>(6)</sup>	14,5	28,6
Surface arable	Mha - 2021 <sup>(6)</sup>	11,1	17,9
Surface forestière	Mha - 2021 <sup>(1)</sup>	9,5	17,3
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2022 (7)(8)	-20	-194,9
Balance commerciale agricole et agroalimentaire <sup>(9)</sup>	Md€ - 2022 <sup>(7)(8)</sup>	Export: <b>48</b> Import: <b>32,4</b> Solde: <b>+15,6</b>	Export : <b>83,4</b> Import : <b>74</b> Solde : <b>+9,4</b>
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires <sup>(9)</sup> entre les deux pays	M€ - 2022 <sup>(7)</sup> Variation 2021-2022	France depuis Pologne : <b>2813</b> <b>+33,5</b> %	France vers Pologne: <b>133</b> <b>+12%</b>
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires <sup>(9)</sup>	2022 <sup>(7)(8)</sup>	<b>3,8%</b> des importations françaises <b>7º</b> fournisseur de la France	<b>3,2%</b> des importations polonaises <b>9º</b> fournisseur de la Pologr
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires <sup>(9)</sup>	2022 (7)(8)	<b>1,6%</b> des exportations françaises <b>12º</b> client de la Françe	<b>6,1 %</b> des exportations polonaises <b>4º</b> client de la Pologne

<sup>1.</sup> Banque mondiale

<sup>2. 551695</sup> km² pour la France métropolitaine; la superficie de la France incluant les DROM est de 641184 km² (source IGN).

<sup>3.</sup> Rapport sur le développement humain 2021/2022

<sup>4.</sup> Eurostat

<sup>5.</sup> La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

<sup>7.</sup> Douanes françaises, Trade Data Monitor

<sup>8</sup> Douanes polonaises, Trade Data Monitor

<sup>9.</sup> N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel

## Ce qu'il faut retenir

- Membre de l'OCDE depuis 1996, la Pologne a été, depuis son adhésion à l'Union européenne en 2004, l'une des économies les plus dynamiques d'Europe centrale et orientale. Malgré la pandémie, l'économie polonaise a repris dès fin 2021 son niveau d'avant crise.
- La Pologne est un grand pays agricole, qui repose sur une tradition et une culture paysanne très fortes: la présence des petites exploitations familiales de semi-subsistance est prédominante. Entre 25 % et 30 % de la production polonaise n'est pas commercialisée, mais consommée dans la ferme ou des circuits courts de proximité. L'agriculture polonaise se caractérise par une majorité de petites exploitations de moins de 10 ha d'une part, et une minorité de grandes exploitations résultant de la privatisation des anciennes fermes d'État d'autre part.
- La production agricole polonaise est aussi diversifiée qu'en France. Les céréales représentent la plus grande part de la production agricole, mais la Pologne se démarque aussi dans l'UE par son élevage (laitier, porcin

- et avicole) ainsi que par des cultures diverses comme les fruits rouges. L'agriculture biologique se développe depuis quinze ans, toutefois l'offre domestique ne permet pas de satisfaire la demande nationale, imposant une importation de ces produits, en particulier dans le secteur animal.
- Par souci des autorités polonaises de moderniser l'agriculture, mais aussi de préserver les équilibres sociaux des campagnes, la mise en œuvre de la PAC a consolidé le dualisme agricole du pays, en favorisant à la fois une production compétitive à l'export et un réseau d'exploitations familiales. Les choix faits dans le cadre de la PAC sont avant tout soucieux de simplicité et de moindre coût dans la mise en œuvre.
- De manière globale, la Pologne a réussi en quinze ans à résorber son déficit de commerce extérieur et à inverser la situation. Le secteur de l'agroalimentaire occupe une place importante dans les échanges commerciaux du pays, notamment avec la France.

## Production agricole, pêche, aquaculture et forêt

La Pologne, dont la superficie est de 312 710 km² (ce qui la classe à la 9e place des pays les plus vastes d'Europe et à la 6e place au niveau de l'UE) est un pays de plaines. Plus de 75 % du territoire se situent au-dessous de 200 mètres d'altitude, et seulement 3% au-dessus de 500 mètres. Les montagnes marquent les frontières du Sud, avec les Carpates (les Tatras culminent à 2499 m) et les Sudètes (les Karkonosze culminent à 1602 m). Le climat est continental: les températures moyennes oscillent entre 8,3 et 9,3°C, et les précipitations entre 579 et 717 mm/an, avec des sécheresses ou des inondations fréquentes, selon les régions et les saisons. La surface agricole utile, d'une étendue de 14,5 Mha en 2021, est composée à 75% de terres arables (soit 11,1 Mha).

La Pologne compte 1,3 M d'exploitations agricoles en 2020, d'une taille moyenne de près de 11 ha (petites exploitations de polyculture-élevage). 15,8 % des exploitations dépassent 15 ha et ce chiffre progresse régulièrement depuis dix ans. Les plus grandes structures (environ 2400 exploitations de plus de 300 ha) sont concentrées à l'Ouest et dans le Nord du pays (anciennes terres allemandes qui furent collectivisées et jamais démembrées). Les plus petites se situent

principalement au Sud-Est. En moyenne, les exploitations polonaises figurent parmi les plus petites de l'Union européenne.

Entre 25% et 30% de la production n'est pas commercialisée, mais consommée sur place, notamment les productions végétales dont 40% ne sont pas mis en marché (10% dans les productions animales). 60% des familles dont le chef se déclare agriculteur disent ne pas produire à titre commercial. Seule une famille d'agriculteurs sur dix vit uniquement de son activité agricole et un tiers associe une production commercialisée et une autre activité. Ce système fonctionne par semi-subsistance entre autoconsommation et revenus familiaux externes.

Les surfaces en céréales (blé tendre, triticale, seigle, orge) représentent plus 6,3 Mha, soit 58% des terres arables, avec une production record de 33,5 millions de tonnes (Mt) de céréales en 2020 (dépassant le précédent record de 32 Mt en 2017), dont 12 Mt de blé et près de 3 Mt de colza, en raison de conditions météorologiques particulièrement favorables. En 2021, la Pologne se classe 5° exportateur de blé tendre de l'UE (derrière la France, l'Allemagne, la

Roumanie et la Bulgarie), avec 6,4% des exportations européennes. Elle est également 4° exportateur de céréales de l'UE en 2021 (derrière la France, l'Allemagne et la Roumanie), avec 6,8% des exportations européennes. Le rendement céréalier est toutefois très sensible à la sécheresse qui peut frapper le pays certaines années, en raison du caractère hydromorphe et sablonneux des sols.

La production de légumes a progressé de 4% en 2020 par rapport à 2019. La production de pommes de terre a représenté 9 Mt, celle de betteraves sucrières 14,5 Mt (sur 0,25 Mha). Les productions de légumes (oignons, choux, carottes, betteraves, concombres, tomates et choux fleurs) ont représenté 3,2 Mt en 2020, en hausse globale pour tous les types de légumes.

La production de fruits représente 4,3 Mt. La **pomme** est le principal fruit récolté (environ 90% de la production de fruits, avec 3,4 Mt produites en 2020, soit 10% de plus qu'en 2019). Les **fruits rouges** sont une production traditionnelle, liée à l'identité agricole polonaise (environ 0,5 Mt de fraises, framboises, myrtilles et groseilles en 2020).

Les productions animales sont diversifiées. Les cheptels de vaches laitières et de porcs se trouvent essentiellement dans les exploitations traditionnelles, tandis que la production avicole poursuit son développement dans des structures très modernes et spécialisées. La Pologne a bénéficié du 6° quota laitier européen et l'a régulièrement dépassé pour conquérir des marchés, préférant s'acquitter de fortes pénalités. En 2020, près de 20000 Mt de lait ont été produites, dont plus de 14 Mt livrées en laiterie, soit le

**4º producteur laitier européen**. Le cheptel de vaches laitières est composé de plus de 2,1 Mtêtes. La Pologne est le **1ºr producteur européen de viande de volaille** (3,7 Mt en 2020). Elle est également le 1ºr producteur d'œufs (10 Mds d'œufs de consommation produits en 2020, et 60% de la production nationale est faite autour de Varsovie). Enfin, la Pologne conserve depuis plusieurs années la **4º place en viande de porc** (2,3 Mt produites en 2020 pour un cheptel de 11,7 Mtêtes).

Le développement rapide de **l'agriculture biologique** entre 2000 et 2013 (passage de 1400 exploitations à 26500 en 2013) connaît aujourd'hui un déclin avec un peu plus de 18600 exploitations (avec certificat ou en conversion) en 2020 pour une surface de 507600 ha, soit **3,5% de la SAU**.

La distribution en Pologne est très concurrentielle, dominée par le hard discount portugais et allemand et par un réseau de magasins de proximité. Les hypermarchés, quant à eux, sont boudés par les consommateurs, d'autant plus depuis la pandémie de Covid-19.

L'activité de l'ensemble des entreprises agricoles (2,7%) et agroalimentaires (plus de 3,3%) représente plus de 6% du PIB en 2020 et génère 112 Md USD de valeur ajoutée. Le secteur agricole et agroalimentaire emploie (à temps plein ou partiel) près de 10% des salariés polonais et la productivité du secteur croit depuis 2004 de façon continue (multipliée par 2,4 entre 2004 et 2020). L'agroalimentaire rassemble tous secteurs confondus 14000 entreprises, dont l'activité est en croissance régulière.

## Politique agricole et développement rural

Pour la programmation de la PAC 2021-2027, la Pologne avait demandé un maintien du budget de la programmation précédente et une prise en compte des spécificités de chaque pays pour la mise en place des écorégimes et autres mesures de verdissement.

Le Plan stratégique national (PSN) polonais pour la PAC 2023-2027, qui a fait l'objet d'un débat public et politique important, a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022, dans le 1er groupe d'États membres ayant vu leur PSN approuvé. Un budget total de 25,1 Md€ est prévu, réparti entre les paiements directs (17,3 Md€), les interventions sectorielles (0,025 Md€ de crédits européens et autant de crédits nationaux) et le développement rural (7,8 Md€, dont 4,7 Md€ de crédits européens et 3,1 Md€ de

crédits nationaux). La Pologne a aussi prévu un transfert important de 1,6 Md€ du 2<sup>nd</sup> vers le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

Le PSN reflète une volonté affichée de **favoriser les exploitations familiales et le bien-être animal**. En effet, les exploitations de moins de 300 ha pourront bénéficier d'un paiement redistributif de 40€ pour chacun de leurs 30 premiers hectares. Par ailleurs, l'écorégime relatif au bien-être animal a été doté d'un budget important de 1,4 Md€, bénéficiant notamment de la suppression de l'écorégime relatif à l'agriculture biologique lors de la phase de négociation avec la Commission européenne.

La Pologne possède 36 indications géographiques: 26 IGP (dont 2 pour des alcools: vodka) et 10 AOP.

## Échanges commerciaux

#### Balance agricole et agroalimentaire de la Pologne (10)(11)

Si la balance commerciale globale de la Pologne est déficitaire (-20 Md€ en 2022), celle du secteur agricole et agroalimentaire est largement excédentaire (+15,6 Md€). En effet, la Pologne a exporté pour 48 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2022, alors qu'elle en a importé 32,4 Md€ la même année.

La Pologne a réussi en quinze ans à résorber son déficit structurel du commerce extérieur et à inverser la situation. En effet, depuis 2004, le solde commercial agricole et agroalimentaire de la Pologne est positif. Il est même le 2° solde agricole et agroalimentaire de l'UE en 2022, derrière les Pays-Bas et devant l'Espagne et la France, et le 11° solde agricole et agroalimentaire mondial, en raison notamment d'une forte compétitivité-prix par rapport à d'autres États membres.

Le secteur agroalimentaire occupe une place importante dans les échanges commerciaux globaux de la Pologne. En effet, en 2022, il représente 13,9% des exportations totales du pays et 8,8% de ses importations. La Pologne a des échanges commerciaux dans le secteur agricole et agroalimentaire avec de nombreux pays dans le monde, mais l'essentiel des flux se fait au sein de l'UE, surtout avec l'Allemagne qui est à la fois son premier client et son premier fournisseur.

En 2022, les exportations agricoles et agroalimentaires de la Pologne ont augmenté de 27% par rapport à 2021 et de 41% par rapport à 2020. Elles sont principalement constituées de viandes et abats (à hauteur de 7,6 Md€, dont 4,3 Md€ de viandes de volailles et 2,1 Md€ de viandes de l'espèce bovine), de cigares (3,5 Md€), de produits de la boulangerie (2,5 Md€), de chocolat et préparations à base de cacao (2,3 Md€), de poissons et crustacés (2,2 Md€), de préparations pour l'alimentation animale (1,9 Md€), de préparations alimentaires (1,7 Md€) et de préparations et conserves de viandes (1,6 Md€). Son principal client est l'Allemagne (représentant 25% des exportations polonaises du secteur), loin devant le Royaume-Uni (7,7%), les Pays-Bas (6,5%), la France (6,1%), l'Italie (4,9%), la République tchèque (4,6%) et l'Espagne (3,3%).

En 2022, les importations agricoles et agroalimentaires de la Pologne ont augmenté de 29% par rapport à 2021 et de 45% par rapport à 2020. Elles sont principalement

constituées de **poissons et crustacés** (pour 2,9 Md€), de **fruits** (2,4 Md€, dont 481 M€ d'agrumes et 342 M€ de bananes), de **viandes et abats** (2 Md€, dont 1,6 Md€ de viandes de l'espèce porcine), de préparations pour l'alimentation animale (1,5 Md€), de tourteaux de soja (1,4 Md€), de tabacs (1,3 Md€), de chocolat et préparations à base de cacao (1 Md€) et de café (918 M€). Ses principaux fournisseurs sont l'**Allemagne** (19,1% des importations polonaises du secteur), l'**Ukraine** (8,4%), les **Pays-Bas** (7,8%), l'Italie (5,3%), l'Espagne (4,8%), la Norvège (4,5%) et le Danemark (3,5%). **La France est son 9° fournisseur** et représente 3,16% des importations agricoles et agroalimentaires de la Pologne.

#### Échanges commerciaux entre la France et la Pologne (10)(12)

Le solde des échanges agricoles et agroalimentaires entre la France et la Pologne est **déficitaire pour la France**. En 2022, il est de près de -1,5 Md€, se creusant par rapport aux années précédentes (il était de -916 M€ en 2021, de -936 M€ en 2020 et de -869 M€ en 2019).

En 2022, la France a exporté vers la Pologne plus de 1,3 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires, en hausse de 12% par rapport à 2021 et de 50% par rapport à 2020. Il s'agit principalement de préparations pour l'alimentation animale (111,7 M€), de semences de maïs (94,7 M€), de poissons et crustacés (82,1 M€), de viandes et abats (70,5 M€), de vins (70,5 M€), de chocolat et préparations à base de cacao (67,3 M€), de préparations alimentaires (57,8 M€) et de beurre de cacao (57,1 M€). La Pologne est le 12° client de la France et représente 1,60% des exportations françaises du secteur.

Par ailleurs, la France a exporté vers la Pologne, en 2022, 654 M€ de machinisme agricole et agroalimentaire, 347,6 M€ de bois et dérivés et 219 M€ de produits phytosanitaires.

En 2022, la France a importé depuis la Pologne 2,8 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires, en hausse de 33% par rapport à 2021 et de 54% par rapport à 2020. Il s'agit principalement de viandes et abats (642,1 M€), de tabacs (287,3 M€), de préparations et conserves de viandes (212,9 M€), de poissons et crustacés (162,6 M€), de chocolat et préparations à base de cacao (140,6 M€), de produits de la boulangerie (137,4 M€), de spiritueux (98,3 M€) et de maïs (90,5 M€). La Pologne est le 7° fournisseur de la France et représente 3,80% des importations françaises du secteur.

<sup>10.</sup> N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel

<sup>11.</sup> Douanes polonaises, Trade Data Monitor

<sup>12.</sup> Douanes françaises, Trade Data Monitor

Par ailleurs, la France a importé depuis la Pologne, en 2022, près de 1,28 Md€ de **bois et dérivés**, 514,6 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 42,9 M€ d'engrais et 33,9 M€ de produits phytosanitaires.

Enfin, la France était le 9° investisseur étranger en 2017 en Pologne pour ce qui concerne le secteur agricole et agroalimentaire (produits phytosanitaires, machines agricoles, produits à base de céréales, fromages, vins, produits à base de pomme de terre). Parmi les principales implantations, on compte les groupes Bel, Bonduelle, Danone, Lactalis, LDC, Lesaffre, Materne, Pernod-Ricard, Savencia, Soufflet... Les grands distributeurs français sont aussi largement représentés (Auchan, Carrefour, Intermarché, Leclerc). Des rapprochements entre tous ces acteurs au sein d'un Club de l'agroalimentaire en Pologne, animé par l'ambassade, œuvrent au développement des parts de marché françaises dans les rayons alimentaires.

#### **Accords internationaux**

La Pologne adhère à tous les accords internationaux de l'OMC, à l'UE et à l'OTAN. Elle a en revanche dénoncé les accords bilatéraux de protection des investissements (notamment celui de 1989 avec la France). Elle n'a pas ratifié la Charte européenne des droits fondamentaux (non contraignante).

La Pologne fait partie du **Groupe de Višegrad**, institué en 1991, qui réunit la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie. Cette association constitue un groupe informel, dont la présidence est assurée chaque année par l'un des membres. Le Groupe de Višegrad porte régulièrement des positions communes dans les instances européennes.

La Pologne a **présidé et accueilli la COP24** qui s'est déroulée du 2 au 14 décembre 2018 à Katowice. Son objectif principal était l'adoption des règles d'application de l'Accord de Paris. Elle est membre de l'initiative *4 pour 1000*.

Par ailleurs, dans le cadre des relations bilatérales avec la France, la Pologne fait partie du **Triangle de Weimar**. Cette coopération trilatérale entre la France, l'Allemagne et la Pologne est un forum de rencontre et de dialogue entre ces trois pays.

### Relations bilatérales

Les relations bilatérales entre la France et la Pologne sont anciennes et nombreuses dans le secteur agroalimentaire, notamment depuis l'entrée en 2004 de la Pologne dans l'UE.

En matière de politique agricole, la France et la Pologne partagent régulièrement des positions communes et échangent dans le cadre des Conseils des ministres de l'agriculture de l'UE.

Dans les domaines sanitaire et phytosanitaire, la coopération institutionnelle est dynamique avec des échanges

réguliers d'experts lors de visites d'études ou de sessions de formation assurées en Pologne ou en France.

Dans le secteur de l'enseignement agricole, le réseau Pologne de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) travaille en étroite collaboration avec la direction des affaires sociales et de l'enseignement agricole du ministère polonais de l'Agriculture et du Développement rural. Des échanges réguliers d'étudiants et d'enseignants se font avec l'Université des Sciences agricoles de Varsovie (SGGW), les écoles d'ingénieurs (notamment privées), les universités et les lycées agricoles.

**COPYRIGHT**: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION**: Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP